

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 286

10 février 2010

SOMMAIRE

Aloxe S.A.	13687	Fundtrust Holding S.A.	13698
Alpine Foreign Investments S.A.	13683	Global Access S.à r.l.	13688
Aluglobe International S.A.	13717	Golf Echo S.A.	13689
Amtrust Re Beta	13692	Grissin S.A.	13686
Arsenal S.A., société de gestion de patri- moine familial	13728	Industrial Software Development S.A. ...	13687
BDO Compagnie Fiduciaire	13720	InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l.	13713
BDO Tax & Accounting	13720	King's Cross Mezz Invest	13718
Bluelux S.A., SPF	13684	KoSa US Investments S.à r.l.	13690
BRSG S.A., SPF	13684	La Rivière Immobilière S.A.	13696
Captilux S.A.	13696	Marifin S.A.	13687
CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l.	13701	Masofema Holding S.A.	13688
CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l.	13701	NobisLux Sicav	13683
Cezane S.A., SPF	13685	Novainvest Holding S.A.	13695
Chevy Regal International S.A.	13701	ProLogis Netherlands XIX S.à r.l.	13691
Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l.	13692	ProLogis Netherlands XX S.à r.l.	13690
Dexia Global	13684	ProLogis UK XV S.à r.l.	13701
DEXIA World Alternative	13686	Sage	13682
Dharma Holdings S.A.	13683	School 3 S.à r.l.	13697
Echem S.A.	13691	School Sub 1 S.à r.l.	13698
Euroklima	13723	School Sub 2 S.à r.l.	13698
European Industrial Partnership	13689	School Sub 3 S. à r.l.	13698
European Real Estate Debt S.à r.l.	13695	Sliver S.A.	13692
European Retail Venture II S.A.	13697	Sofidecor S.A.	13682
Falbala S.A., SPF	13686	SOK	13696
Fiduciaire Pletschette & Meisch	13704	Steinbau Holding S.A.	13682
Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.	13704	Tricos S.A.	13685
Fintrust S.A.	13698	UPC DTH S.à r.l.	13709
		Vending Investments S.à r.l.	13692
		Weerts Management S.à r.l.	13722
		Worldwide Industrial S.à r.l.	13691

Steinbau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.272.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le 26 février 2010 à 10.00 heures au siège social, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Démission du conseil d'administration et élection éventuelle;
- Démission du commissaire aux comptes et élection éventuelle;
- Dénonciation du siège social et transfert éventuel.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 11 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010013746/687/16.

Sage, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.292.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 3 mars 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014962/833/18.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014969/755/19.

Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.311.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 février 2010 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014963/534/16.

NobisLux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 41.379.

Wir laden Sie hiermit ein, an der

JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der NobisLux SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, teilzunehmen, welche am Donnerstag, dem 25. Februar 2010 ab 11.00 Uhr in den Räumen der HSH Nordbank Private Banking S.A., 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Annahme des Berichts des Verwaltungsrates für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr.
2. Vorlage und Annahme des Berichts der Wirtschaftsprüfer für das am 30. September 2009 endende Geschäftsjahr.
3. Vorlage und Bestätigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2009.
4. Verwendung des Gewinns der Gesellschaft.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 30. September 2009.
6. Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
7. Ernennung der Wirtschaftsprüfer.
8. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile angenommen.

Jeder Inhaber ist berechtigt zu wählen oder Vollmacht zu erteilen. Die Vollmachtsvordrucke müssen am Sitz der Gesellschaft mindestens 24 Stunden vor der Versammlung eingegangen sein.

Die Vollmachtsvordrucke sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Luxemburg, im Februar 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010013745/37/26.

Dharma Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 83.854.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on February 26, 2010 at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2008;
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor;

4. Elections;
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010014965/534/17.

BRSG S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.594.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 26 février 2010 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014972/1023/16.

Bluelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.342.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 1^{er} mars 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014971/833/18.

Dexia Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.727.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") de DEXIA GLOBAL aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, le 26 février 2010 à 11.30 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 30 septembre 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 24 février 2010 auprès de DEXIA GLOBAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014967/755/27.

Tricos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.561.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} mars 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Madame Monique JUNCKER, pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de Monsieur Hugo FROMENT comme administrateur, décidée par le conseil d'administration en date du 16 mars 2009 et nomination de Monsieur Hugo FROMENT comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Démission de Monsieur Sébastien ANDRE de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Réduction du nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois).
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014966/29/22.

Cezane S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.217.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 3 mars 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014973/833/18.

DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") de DEXIA WORLD ALTERNATIVE aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, le 26 février 2010 à 10.30 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 30 septembre 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 24 février 2010 auprès de DEXIA WORLD ALTERNATIVE, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014968/755/27.

Falbala S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.528.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 février 2010 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010014974/1023/16.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 18 février 2010 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Ratification de la nomination par cooptation de deux nouveaux Administrateurs;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes aux 31/12/2007 et 31/12/2008;
4. Affectation des résultats;

5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
6. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010011141/322/18.

Marifin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 62.916.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 février 2010 à 11H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010010797/560/16.

Industrial Software Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.481.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 18 février 2010 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2008;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010011140/322/17.

Aloxe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.517.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 18 février 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010011859/1023/17.

Masofema Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.027.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 18 février 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010011860/1023/16.

Global Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 33, rue Jean-Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 96.969.

L'an deux mil neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Navid SABERIN, indépendant, né à Ettelbruck, le 1^{er} juillet 1972, demeurant à L-1450 Luxembourg, 53A, Côte d'Eich,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Que suite à une convention de cession de parts datée du 22 juillet 2004, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, il a été cédé:

par Monsieur Roger WEYER, employé privé, demeurant à L-4874 Lamadelaine, 8, Grand-rue, à Monsieur Bizhan SABERIN, ingénieur, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 33, rue Jean-Antoine ZINNEN, cinquante (50) parts sociales de GLOBAL ACCESS S.à r.l.;

2) Que suite à une convention de cession de parts datée du 5 juin 2005, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, il a été cédé:

par Monsieur Bizhan SABERIN, prénommé, à Monsieur Navid SABERIN, prénommé, cinquante (50) parts sociales de GLOBAL ACCESS S.à r.l.

Lesdites conventions, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

3) Que Monsieur Navid SABERIN est le seul et unique associé actuel de la société GLOBAL ACCESS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Ettelbruck, constituée suivant acte notarié, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1311 du 9 décembre 2003.

Que le comparant, en tant qu'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune, entièrement libérées et détenues par Monsieur Navid SABERIN, indépendant, demeurant à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Roger WEYER de sa fonction de gérant administratif et de Monsieur Navid SABERIN de sa fonction de gérant technique, et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Navid SABERIN, prénommé.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresse de la société de L-9068 Ettelbruck, 33, rue Belle-Vue à L-9068 Ettelbruck, 33, rue Jean-Antoine Zinnen.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (EUR 800).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SABERIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51607. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009157480/59.

(090191414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Golf Echo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.020.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier la publication, dans le Mémorial C n° 632 du 24 mars 2009, page 30294, de l'extrait concernant les démissions au 31 décembre 2008 du commissaire et de trois administrateurs de Golf Echo S.A.:

Ledit extrait doit être lu comme suit:

"EXTRAIT

Le commissaire a démissionné de son mandat à effet au 31 décembre 2008

- VERICOM SA ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

Les administrateurs ont démissionné de leurs mandats à effet au 31 décembre 2008

- CA CONSULTING INTERNATIONAL SA

- Paul AGNES

- Pascal ROBINET

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2008

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009030837/1185.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB4889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009."

Référence de publication: 2010014832/1185/25.

European Industrial Partnership, Fonds Commun de Placement.

Publication suivant les exigences de l'article 45 du règlement de gestion modifié du 10 juillet 2001 de European Industrial Partnership

Aux termes des articles 4 et 50 du règlement de gestion modifié la durée prorogée de European Industrial Partnership, fonds commun de placement, a pris fin en date du 10 janvier 2010. En conséquence le fonds est en liquidation volontaire

à partir de cette date suivant l'article 50.2 du règlement de gestion la société de gestion EIP Luxembourg Management Company S.à r.l. agit comme liquidateur du fonds.

Pour European Industrial Partnership

EIP Luxembourg Management Company S.à r.l.

société de gestion

(RCS Luxembourg B 81993)

Référence de publication: 2010014970/267/13.

ProLogis Netherlands XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012869/12.

(100006087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

KoSa US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.561.

CERTIFICATE

I, Joseph ELVINGER,

Notary residing in Luxembourg,

duly appointed in the Grand Duchy of Luxembourg,

hereby attest and certify what follows:

Pursuant to a merger proposal enacted on November 19, 2009 in front of me, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, and which has been duly published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2327 of November 30, 2009, KoSa US Investments S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.561 (the "Company") has absorbed, by way of merger, KoSa Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.193 (the "Absorbed Company").

The absorption by way of merger has been operated in accordance with the provisions of articles 278 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Merger").

All the formalities required under Luxembourg law in relation to the Merger have been accomplished, in particular the conditions as provided for under article 279 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The accounting effect of the Merger is January 1, 2009.

The Merger is now final, and has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Subsidiaries to the Company;
- the Absorbed Company ceases to exist;
- the shares of the Absorbed Companies are cancelled;
- all other consequences, as listed in the merger proposal.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1871. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Luxembourg, December 30, 2009.

Joseph Elvinger

Notary

CERTIFICAT

Le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
CERTIFIE ET ATTESTE CE QUI SUIT:

Suivant un projet de fusion acte le 19 novembre 2009, par-devant moi Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, et qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2327 du 30 novembre 2009, KoSa US Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 100.561 (la «Société») a absorbé, par voie de fusion, Kosa Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 99.193 («la Société Absorbée»).

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Fusion»).

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 1^{er} janvier 2009.

La Fusion est maintenant accomplie, et a les conséquences suivantes à compter la date indiquée ci-dessus:

- Le transfert universel, aussi bien entre la Société Absorbée et la Société qu'envers les tiers de tous les actifs et passifs des filiales de la Société.

- La Société Absorbée cesse d'exister.

- Les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées.

- Toutes les autres conséquences, comme listées dans le projet de fusion.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010014399/59.

(100018177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

ProLogis Netherlands XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012870/12.

(100006094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Echem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010012898/10.

(100005488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Worldwide Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLDWIDE INDUSTRIAL S.A.R.L.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010012888/12.

(100005505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Vending Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 182.500.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.068.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010012889/13.

(100005841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.389.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010012900/13.

(100006110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Amtrust Re Beta, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.147.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010012901/13.

(100006119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Sliver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.782.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SLIVER S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 47.782, constituée par acte notarié du 5 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 377 du 4 octobre 1994, dont

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 12 décembre 2008 publié au Mémorial C numéro 162 du 24 janvier 2009 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 2430 actions ordinaire sans désignation de valeur nominale et 770 actions sans droit de vote sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (€ 1.700.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Approbation de la fusion par absorption (la "Fusion") entre la Société en tant que société absorbée (la "Société Absorbée") et LA PAYSAGERIE, Société Anonyme, une société de droit français dont le siège social est situé 41, rue Libergier, F-51100 REIMS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro B 337 381 461 en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") d'après les conditions et modalités du projet de fusion lié à la Fusion (le "Projet de Fusion") tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2326 du 28 novembre 2009 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

2) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire à la fusion désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de REIMS, ce qui implique en particulier:

- Approbation des évaluations figurant audit Projet de Fusion.

- Approbation en conséquence de l'absorption de la société SLIVER par la société LA PAYSAGERIE et la transmission par la première à la seconde à titre de fusion de la totalité de son patrimoine, soit un actif net évalué à la somme de 5.954.915 euros au 1^{er} janvier 2009.

- Approbation de la parité d'échange inscrite au Projet de Fusion qui s'établit comme suit: 299,70/10.906,25, soit par arrondi 36 actions LA PAYSAGERIE pour 1 action SLIVER.

- Approbation de l'évaluation de la société SLIVER et la rémunération de l'apport-fusion par l'attribution aux actionnaires de la société SLIVER de 116.450 actions LA PAYSAGERIE d'une valeur nominale de 20 euros chacune entièrement libérées portant jouissance du 1^{er} janvier 2009 créées par la société LA PAYSAGERIE à titre d'augmentation de son capital social, dont 28.020 actions de préférence de catégorie B attribuées de la manière suivante:

* 14.010 actions B attribuées à Monsieur Christophe PRIEUX en rémunération des 385 actions de préférence SLIVER sans droit de vote, qu'il détenait et auxquelles était attaché un droit à dividende précipitaire de 130 euros par action,

* 14.010 actions B attribuées à Monsieur Vincent PRIEUX en rémunération des 385 actions de préférence SLIVER sans droit de vote, qu'il détenait et auxquelles était attaché un droit à dividende précipitaire de 130 euros par action.

- Reconnaissance que la différence existante entre la valeur nette de l'apport et le montant de l'augmentation de capital destinée à la rémunérer soit la somme de 3.625.915 euros, constitue la prime de fusion.

- Reconnaissance que, d'un point de vue comptable, la Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

- Reconnaissance que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LA PAYSAGERIE se réuniront le 30 décembre 2009 à l'effet d'approuver cette fusion-absorption et que la Fusion sera effective dès que ladite assemblée aura approuvé la Fusion.

- Décision que le traité de fusion définitif adopté ce jour sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

3) Reconnaissance que la Société, comme société absorbée, cessera d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation, à condition que la Fusion devienne effective, c'est-à-dire que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LA PAYSAGERIE aura approuvé la Fusion.

4) Décharge entière et totale accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour la bonne exécution de leurs missions jusqu'à la date de l'assemblée générale.

5) Désignation d'un ou de plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur base de cet ordre du jour, et plus particulièrement pour remplir toutes formalités, signer tous documents et accomplir tous actes utiles et nécessaires pour donner intégralement effet à la Fusion.

6) Divers.

Ceci étant exposé, le président a prié le notaire soussigné d'acter que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver la fusion par absorption (la "Fusion") entre la Société en tant que société absorbée (la "Société Absorbée") et LA PAYSAGERIE, Société Anonyme, une société de droit français dont le siège social est situé 41, rue Libergier, F-51100 REIMS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro B 337 381 461 en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") d'après les conditions et modalités du projet de fusion lié à la Fusion (le "Projet de Fusion") tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2326 du 28 novembre 2009 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire à la fusion désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de REIMS, une copie desdits rapports Explicatif de la Société, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, ce qui implique en particulier que:

- L'assemblée générale approuve les évaluations figurant audit Projet de Fusion.
- L'assemblée générale approuve en conséquence l'absorption de la société SLIVER par la société LA PAYSAGERIE et la transmission par la première à la seconde à titre de fusion de la totalité de son patrimoine, soit un actif net évalué à la somme de 5.954.915 euros au 1^{er} janvier 2009.
- L'assemblée générale approuve la parité d'échange inscrite au Projet de Fusion qui s'établit comme suit: 299,70/10.906,25, soit par arrondi 36 actions LA PAYSAGERIE pour 1 action SLIVER.
- L'assemblée générale approuve l'évaluation de la société SLIVER et la rémunération de l'apport-fusion par l'attribution aux actionnaires de la société SLIVER de 116.450 actions LA PAYSAGERIE d'une valeur nominale de 20,- euros chacune entièrement libérées portant jouissance du 1^{er} janvier 2009 créées par la société LA PAYSAGERIE à titre d'augmentation de son capital social, dont 28.020 actions de préférence de catégorie B attribuées de la manière suivante:
 - * 14.010 actions B attribuées à Monsieur Christophe PRIEUX en rémunération des 385 actions de préférence SLIVER sans droit de vote, qu'il détenait et auxquelles était attaché un droit à dividende précipitaire de 130 euros par action,
 - * 14.010 actions B attribuées à Monsieur Vincent PRIEUX en rémunération des 385 actions de préférence SLIVER sans droit de vote, qu'il détenait et auxquelles était attaché un droit à dividende précipitaire de 130 euros par action.
- L'assemblée générale reconnaît et approuve que la différence existante entre la valeur nette de l'apport et le montant de l'augmentation de capital destinée à la rémunérer soit la somme de 3.625.915 euros, constitue la prime de fusion.
- L'assemblée générale reconnaît et approuve que, d'un point de vue comptable, la Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.
- L'assemblée générale reconnaît et approuve que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LA PAYSAGERIE se réunira le 30 décembre 2009 à l'effet d'approuver cette fusion-absorption et que la Fusion sera effective dès que ladite assemblée aura approuvé la Fusion.
- L'assemblée générale décide que le traité de fusion définitif adopté ce jour sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital destinée à rémunérer la transmission à la société LA PAYSAGERIE du patrimoine de la société SLIVER, cette dernière se trouvera dissoute de plein droit.

L'assemblée générale décide en conséquence qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la société SLIVER étant donné que la totalité du patrimoine de celle-ci sera transmise à la société LA PAYSAGERIE et que les actions créées par cette dernière société à titre d'augmentation de son capital seront attribuées directement aux actionnaires de la société SLIVER dans les proportions indiquées à la deuxième résolution ci-dessus.

L'assemblée générale prend acte du fait que la société LA PAYSAGERIE assurera la répartition entre les actionnaires de la société SLIVER des actions nouvelles émises en rémunération de la Fusion et que les actionnaires de la société SLIVER feront le cas échéant leur affaire personnelle des rompus pour l'échange.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder entière et totale décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire au compte de la Société Absorbée SLIVER, pour la bonne exécution de leurs missions jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs à Madame Françoise PRIEUX à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de la Fusion avec faculté de désigner un mandataire et en conséquence:

- d'établir et signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L 236-6 du code du commerce,
- de réitérer et si besoin est, et sous toutes ses formes, la transmission du patrimoine de la société SLIVER à la société LA PAYSAGERIE, d'établir tout actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires,
- d'accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société SLIVER à la société LA PAYSAGERIE,
- de remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de l'Administration, ainsi que toutes significations et notifications utiles à tous tiers pour requérir la radiation de la société SLIVER au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,
- en cas de difficultés, engager ou suivre toutes instances,
- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale confère par ailleurs tous pouvoirs au porteur d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités consécutifs à la réalisation de la Fusion.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société afin de rendre la Fusion valable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à environ trois mille huit cents EUROS (3.800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010013204/153.

(100006544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

European Real Estate Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.400.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010012902/13.

(100006143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Novainvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.085.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010012903/12.

(100006224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

La Rivière Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 80.898.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2010.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010012904/12.

(100006099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Captilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.395.

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.046.

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme holding CAPTILUX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 17395, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 1980, publié au Mémorial C numéro 139 du 4 juillet 1980, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euros, en date du 8 août 2000, dont l'extrait a été publié au Mémorial C numéro 71 du 31 janvier 2001, ci-après dénommée "la société absorbante".

Le conseil d'administration a conféré ce mandat à Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE lors de sa réunion du 18 janvier 2010,

2) Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en tant que mandataire de la société anonyme SOK, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 53046, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Duderange, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 56 du 30 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C numéro 970 du 26 juin 2002, ci-après dénommée "la société absorbée".

Le conseil d'administration de la société absorbée a conféré ce mandat à Madame Sophie HENRYON lors de sa réunion du 18 janvier 2010.

Les copies des procès-verbaux des réunions, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparantes et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesdites comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion qui suit:

1) La société anonyme holding CAPTILUX S.A. entend fusionner avec la société anonyme SOK par absorption de cette dernière par la première.

2) La société absorbante détient la totalité, à savoir vingt-cinq mille (25.000) actions avec droit de vote de la société absorbée, étant entendu qu'il n'y a pas d'autres titres émis, ni des actions conférant des droits spéciaux. Par conséquent,

la fusion s'effectuera d'après le mode simplifié tel que prévu aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

3) Les opérations de la société anonyme SOK sont à considérer du point de vue comptable comme accomplies au nom et pour le compte de la société anonyme holding CAPTILUX S.A. à partir du 26 janvier 2010.

4) Il n'est accordé aucun avantage particulier aux administrateurs ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

5) La fusion ne prend effet entre parties qu'un mois après la publication du présent projet commun de fusion au Mémorial C conformément à l'article 9 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

6) Tous les actionnaires de la société anonyme holding CAPTILUX S.A. ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette société, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet commun de fusion, des comptes annuels et des rapports de gestion, ainsi que des états comptables tels que déterminés à l'article 267 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet commun de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication comme indiqué sub 5) et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

9) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10) Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet commun de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 janvier 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010014806/74.

(100018161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012914/12.

(100005916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012915/12.

(100006032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

School Sub 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012916/12.

(100006039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

School Sub 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012917/12.

(100006042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010012918/12.

(100006048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Fintrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 115.534.

Fundtrust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 41.323.

NOTICE - PROJET DE FUSION

Entre

la société absorbante FINTRUST S.A., Société Anonyme,
avec siège social à 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg, B 115534

Et

FUNDTRUST HOLDING SA., Société Anonyme
avec siège social à 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg, B 41 323

Cette notice est émise aux actionnaires, obligataires et créanciers de FINTRUST S.A. et FUNDTRUST HOLDING S.A., ci-après dénommées «les sociétés fusionnantes».

Cette fusion est effectuée puisque les actionnaires et obligataires des deux sociétés fusionnantes sont identiques, et elles ont un objet social similaire. Donc les actionnaires des sociétés fusionnantes désirent simplifier leur structure sociale afin de réaliser des économies financières, tenant compte également de l'abolition de la loi Holding 1929 en date du 31 décembre 2010 et son effet sur FUNDTRUST HOLDING S.A..

La fusion par absorption est l'opération par laquelle la société absorbée (FUNDTRUST HOLDING S.A.) transfère à la société absorbante (FINTRUST S.A.) l'ensemble de son patrimoine activement et passivement moyennant l'attribution aux actionnaires de la société absorbée de nouvelles actions de la société absorbante et éventuellement d'une soulte en espèces ne dépassant pas 10% de valeur nominale des actions attribuées. La fusion entraîne la dissolution de la société absorbée.

Les sociétés qui fusionnent sont:

- la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FINTRUST S.A., dénommée ci-après «la société absorbante»,
- et
- la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FUNDTRUST HOLDING S.A. dénommée ci-après «la société absorbée».

Au point de vue légale, la fusion comprend:

- La fusion des actifs et passifs entiers et des activités des deux sociétés en conformité avec l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.
- Une augmentation du capital souscrit de la société absorbante par l'émission de nouvelles actions entièrement libérées avec les mêmes droits que les actions existantes de la société absorbante.
- La dissolution de la société absorbée.

1. Données statutaires des sociétés fusionnantes.

a) FINTRUST S.A., («la société absorbante») est une Société Anonyme avec siège social à 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 115534, constituée suivant acte notaire en date du 13 Avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1208 du 21 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés le 13 juillet 2007 et publiés au Mémorial C numéro 2572 du 12 novembre 2007. Les statuts coordonnés ont été enregistrés au RCS où ils sont disponibles pour inspection du public. La société est établie pour une durée indéterminée.

Son capital actuel souscrit et entièrement libéré est de EUR 1.735.000,00 représenté par 17.350 actions avec une valeur nominale de EUR 100,00 chacune, et son capital autorisé actuel est EUR 25.500.000 représenté par 255.000 actions de EUR 100,00 chacune.

Son objet social est la prise de participations dans d'autres entreprises, cotées et non cotées et le financement sous forme de prêts à des entreprises liées du groupe et des entreprises dans laquelle elle a une participation.

L'actionnaire de Fintrust S.A. et détenteur de 100% de ses actions est M. Jay H. McDowell comme trustee du Tomasso Berger Trust.

b) FUNDTRUST HOLDING S.A., («la société absorbée») est une Société Anonyme avec siège social à 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 41323, constituée suivant acte notaire en date du 12 Août 1992, publié au Mémorial C numéro 593 du 14 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes. Les statuts coordonnés ont été enregistrés au RCS où ils sont disponibles pour inspection.

Son capital actuel souscrit et entièrement libéré est de EUR 4.132.000,00 représenté par 413.200 actions avec une valeur nominale de EUR 10,00 chacune. La société est régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings, telle que modifiée le 21 juin 2005 et le 22 décembre 2006. Elle a le régime de Société Anonyme de Holding de Financement qui lui permet de financer d'autres entreprises du groupe.

Son objet social est la prise de participations dans d'autres entreprises, cotées et non cotées et le financement sous forme de prêts à des entreprises liées du groupe et des entreprises dans laquelle elle a une participation.

L'actionnaire de Fintrust S.A. et détenteur de 100% de ses actions est M. Jay H. McDowell comme trustee du Tomasso Berger Trust

A partir du 1^{er} janvier 2011, FUNDTRUST HOLDING S.A. ne bénéficiera plus du régime de la loi Holding 1929.

2. Le rapport d'échange et Méthode d'évaluation. Les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2008 établis en conformité avec la loi du 19 décembre 2002 ont été approuvés par les actionnaires et enregistrés au RCS Luxembourg.

Le rapport d'échange des actions est établi sur base du bilan et des fonds propres au 30 novembre 2009 des sociétés qui fusionnent établis sur une base consistante avec les comptes annuels au 31 décembre 2008, et ajustés pour les besoins de l'évaluation pour tenir compte que les sociétés qui fusionnent sont détenues par le même actionnaire et un dividende déclarée le 18 décembre 2009 par le conseil d'administration de FUNDTRUST HOLDING S.A.

Considérant que les actionnaires des sociétés fusionnantes sont les mêmes, que aucune personne tierce est impliquée dans la fusion et le financement entre les deux sociétés fusionnantes pour un montant de EUR 25.820.829, les 413.200 actions de EUR 10,00 chacune détenues par les actionnaires de la société absorbée (FUNDTRUST HOLDING S.A.) sont échangées contre 82.650 nouvelles actions de EUR 100,00 chacune de la société absorbante (FINTRUST S.A.), représentant un rapport d'échange de 5 (cinq) actions de la société absorbée contre une action de la société absorbante.

3. L'augmentation du capital et les Procédures pour l'émission de nouvelles actions. Le projet de fusion est enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S.) et est publié au Mémorial pour chacune des sociétés qui fusionnent un mois au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Lors de cette AGE, les actionnaires et les obligataires des sociétés fusionnantes seront appelés à approuver:

- la fusion par laquelle FINTRUST S.A. absorbe FUNDTRUST HOLDING S.A.,
- le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, de la société absorbée à la société absorbante.
- L'émission de 82.650 nouvelles actions de EUR 100,00 chacune de FINTRUST S.A. aux actionnaires de la société absorbée pour augmenter le capital souscrit par EUR 8.265.000,00 de son montant actuel à EUR 10.000.000,00.

En échange du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, la société absorbante procédera à une augmentation de capital d'un montant de EUR 8.265.000,00 (huit million deux cent soixante cinq mille Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.735.000,00 à EUR 10.000.000,00 Euros (dix millions Euros) par l'émission de 82.650 (quatre-vingt mille deux cent soixante-cinq mille) actions nouvelles EUR 100,00 chacune, et à la modification de l'article 5 ses statuts afin de le mettre en concordance avec l'augmentation de capital.

Les nouvelles actions émises seront attribuées directement aux actionnaires de la société absorbée, de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de la société absorbée. Les nouvelles actions émises seront inscrites sous forme nominatives dans le registre des actionnaires de la société absorbante. Des certificats d'inscriptions seront délivrés sur demande écrite.

Les nouvelles actions auront les mêmes droits que les actions existantes tant du point de vue droit de vote que du point de vue droit au dividende et aux autres droits patrimoniaux.

La société absorbante n'a pas accordé de droits spéciaux aux actionnaires.

Les actions de la société absorbée n'ont pas de droits spéciaux et sont annulées. Son registre des actionnaires sera modifié pour enregistrer l'annulation.

Obligataires (emprunts représentés par des obligations)

FINTRUST S.A. a les obligations suivantes en cours au 30 novembre 2009:

- Dette subordonnée 2% avec une valeur nominale de EUR 3.370.000 avec échéance en 2010;
- Dette subordonnée 8% avec une valeur nominale de EUR 5.000.000 avec échéance en 2018.

L'obligation émise par FUNDTRUST HOLDING SA. avec échéance en avril 2010 a été remboursée en mars et mai 2009.

4. Date effective. La fusion n'a d'effet à l'égard des tiers qu'après l'enregistrement du projet de fusion auprès du R.C.S. Luxembourg et sa publication au Mémorial.

Les droits des actionnaires de la société absorbée et la société absorbante aux résultats (bénéfice ou perte) sont censés être réalisés à partir du 31 décembre 2009. Du point de vue comptable, la fusion des opérations est considérée comme effective à partir du 31 décembre 2009.

5. Droits et Obligations. Il n'existe aucun droit spécial à accorder aux actionnaires et obligataires des sociétés fusionnantes.

La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

- la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif, y compris les garanties et autres engagements de la société absorbée;
- les actionnaires de la société absorbée deviennent actionnaires de la société absorbante.
- l'annulation des actions de la société absorbée.
- la société absorbée cesse d'exister;

Les conseils d'administration des sociétés fusionnantes seront responsables d'entreprendre toutes les formalités légales et procédures pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la société absorbée à la société absorbante.

6. Droit d'examen. Les actionnaires et obligataires des deux sociétés fusionnantes ont le droit un mois avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social de la société dont ils sont actionnaires ainsi que d'obtenir une copie intégrale ou partielle de ces mêmes documents suivants tels que précisés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée:

- le projet de fusion;

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion du conseil d'administration des trois derniers exercices des sociétés fusionnantes;
- un état comptable arrêté au 30 novembre 2009 qui est établi selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel.
- les rapports détaillés des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent justifiant de point de vue juridique et économique le projet de fusion et le rapport d'échange.

7. Expert indépendant. En conformité avec l'article 266 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le projet de fusion fera l'objet d'un examen et d'un rapport écrit par un expert réviseur indépendant et son rapport sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et obligataires pour ratifier la fusion.

8. Avantages particuliers. A l'exception de la rémunération de l'expert réviseur indépendant pour l'établissement de son rapport, il n'est attribué aucun avantage particulier à l'expert réviseur indépendant, aux membres du conseil d'administration ou aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

Luxembourg, le 21 décembre 2009

Pour le conseil d'administration de FINTRUST S.A. et FUNDTRUST HOLDING S.A.
International Corporate Services (Luxembourg) S.A.R.L., Luxembourg
C. PICCO

Référence de publication: 2010014681/145.

(090200966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2010012919/12.

(100006058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Chevy Regal International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 39.132.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2010012920/11.

(100006068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

**CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.331.

STATUTS

In the year two thousand ten, on the twelfth day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CB Richard Ellis Investors Holding BV, a closed limited liability corporation (besloten vennootschap), incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Fred. Roeskestraat 213 1hg Ol.Plaza, 1076EE

Amsterdam, the Netherlands and registered with the Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (handelsregister van de Kamers van Koophandel) under number 34168240 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Maya Van Belleghem, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.331, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, above mentioned, on August 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2278 of September 18, 2008 (the "Company"), has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Mrs. Béatrice Perrot, as manager of the Company, with effect as of December 31, 2009.

The Sole Shareholder resolved to grant full discharge to Mrs Béatrice Perrot for the exercise of her mandate as manager of the Company from August 20, 2008 to December 31, 2009.

Second resolution

The Sole Shareholder consequently resolved to appoint:

- Mr. Giles King, born on November 12, 1966, in Barnt Green, United Kingdom, residing professionally at 21 Bryanston Street, London W1H 7PR, United Kingdom;

- Mr. Richard Everett, born on July 20, 1965 in Clevedon, United Kingdom, residing professionally at 21 Bryanston Street, London W1H 7PR, United Kingdom;

- Mrs. Lieve Breugelmans, born on April 5, 1974, in Lier, Belgium, residing professionally at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

- Mr. Sansal Ozdemir, born on March 3, 1973, in Cankaya, Turkey, residing professionally at 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

as managers of the Company for an indeterminate period.

Third resolution

Further to the modification of the denomination of the specialized investment fund managed by the Company, the Sole Shareholder resolved to amend the fourth paragraph of article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

"In particular, the Company shall act as a general partner (associé commandité) and manager (gérant) of CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A SICAV-SIF, an investment company with variable share capital qualifying as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) organised as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Fund")."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to modify the denomination of the Company from "CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l." to "CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l."

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of these resolutions is estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB Richard Ellis Investors Holding BV, une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social situé au Fred. Roeskestraat 213 1hg OI.Plaza, 1076EE Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam (handelsregister van de Kamers van Koophandel) sous le numéro 34168240 ("Associé Unique"),

ici représentée par Mme Maya Van Belleghem, licenciée en droit, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.331, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, le 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2278 du 18 septembre 2008 (la "Société"), a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a pris connaissance de la démission de Madame Béatrice Perrot de son mandat de gérant de la société, prenant effet le 31 décembre 2009.

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge à Mme Béatrice Perrot pour l'exercice de son mandat de gérant de la Société du 20 août 2008 jusqu'au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de nommer:

- M. Giles King, né le 12 novembre 1966, à Barnt Green, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 21 Bryanston Street, London W1H 7PR, Royaume-Uni;

- M. Richard Everett, né le 20 juillet 1965 à Clevedon, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 21 Bryanston Street, London W1H 7PR, Royaume-Uni;

- Mme Lieve Breugelmans, née le 5 avril 1974, à Lier, Belgique, résidant professionnellement au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

- M. Sansal Ozdemir, né le 3 mars 1973, à Cankaya, Turkey, résidant professionnellement au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Suite à la modification de la dénomination du fonds d'investissement spécialisé géré par la Société, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

"En particulier, la Société agira en tant qu'associé commandité et gérant de CB Richard Ellis Investors Open-Ended Funds S.C.A SICAV-SIF, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le "Fonds")."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "CB Richard Ellis Global Dynamic Partners GP S. à r.l." à "CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l."

Cinquième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l."."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de ces résolutions est estimé à environ EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VAN BELLEGHEM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2010. Relation LAC/2010/2451. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014804/132.

(100012987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A., Société Anonyme,
(anc. Fiduciaire Pletschette & Meisch).**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 150.527.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile sous la dénomination de "FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 2251, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 363 du 3 août 1995,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2149 du 17 novembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er}.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés, le nombre de parts d'intérêts et la nature des droits qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et tous les droits qui y sont attachés, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Cession par la société à responsabilité limitée "FIDEXCO S.à r.l.", (anciennement: "FIDEXCO", société civile), établie et ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, d'une part sociale à Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;

2. Acceptation de la cession de parts conformément à l'article 8 des statuts et à l'article 1690 du code civil;

3. Constatation que la Société n'a plus qu'un associé unique;

4. Changement de la forme sociale de la Société d'une société civile en une société anonyme;

5. Modification de la dénomination sociale en "FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.";

6. Remplacement des 100 parts sociales existantes d'une valeur nominale de 25,- EUR en 100 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR;

7. Augmentation du capital social à concurrence de 47.500,- EUR, pour le porter de son montant initial de 2.500,- EUR à 50.000,- EUR, sans création et émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des actions;

8. Fixation de la valeur nominale des actions à 500,- EUR, de sorte à ce que le capital est désormais fixé à 50.000,- EUR, représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 500,- EUR;

9. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au dernier mercredi du mois de juin à 11.00 heures;

10. Refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique.

11. Nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et fixation de la durée de leurs mandats;

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

La société à responsabilité limitée "FIDEXCO S.à r.l.", (anciennement: "FIDEXCO", société civile), prédésignée (la "Cédante"), ici dûment représentée par son gérant Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, cède par la présente son unique (1) part sociale qu'elle détient dans le capital de la Société audit Monsieur Norbert MEISCH, (le "Cessionnaire"), au prix de vingt-cinq euros (25,- EUR), ce dont quittance.

La Cédante reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

Cette cession de parts sociales est dûment acceptée pour compte de la Société par son gérant conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 1690 du Code civil.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un associé unique (l'"Associé Unique"), à savoir, le prémentionné Monsieur Norbert MEISCH.

Troisième résolution

Aucun texte des statuts ne s'opposant à une transformation de la société civile en société commerciale d'un autre type, l'associé unique déclare faire usage de la faculté qui lui est accordée par l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer en société anonyme (S.A.), sous réserve de la décision favorable à l'augmentation de capital à intervenir ultérieurement lors de cette assemblée.

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par un réviseur d'entreprises indépendant, dont il sera fait état ci-après.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale en "FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de remplacer les 100 parts sociales existantes d'une valeur nominale de 25,- EUR par 100 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux organes de la Société aux fins de procéder aux opérations d'échanges et aux écritures requises, partout où il appartiendra.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-sept mille cinq cents euros (47.500,- EUR), pour porter le capital de son montant initial de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des 100 actions représentatives du capital social à cinq cents euros (500,- EUR).

L'Associé Unique déclare réaliser ladite augmentation moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme quarante-sept mille cinq cents euros (47.500,- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Rapport d'évaluation

Cette opération fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, dûment représentée par Monsieur Marco CLAUDE, conformément aux stipulations des articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société après l'augmentation de capital décrite ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société.

Ce rapport est uniquement émis conformément aux articles 31-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, destiné au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de la Société ainsi qu'au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclut ou référencé dans

d'autres documents que ceux de l'Assemblée des Actionnaires décidant de la transformation de la Société, sans notre autorisation préalable."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Le capital social s'élève donc à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La réserve formulée à la 3^{ème} résolution est donc satisfaite et le capital de la Société répond aux conditions requises pour sa transformation en société anonyme.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au dernier mercredi du mois de juin à 11.00 heures et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes et de les arrêter comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet les travaux de comptabilité et d'expertise comptable et fiscale au sens le plus large.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi du mois de juin à onze heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Huitième résolution

Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Norbert MEISCH pour l'exécution de son mandat de gérant dans le chef de la société civile.

Neuvième résolution

Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Norbert MEISCH, préqualifié, est appelé par l'Associé Unique à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Dixième résolution

L'Associé Unique nomme la société anonyme "COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.", établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.410, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MEISCH - KETTEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2009. Relation GRE/2009/5024. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012101/295.

(100004914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

UPC DTH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.418.016,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Binan Investments B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Boeingavenue 53, 1119PE Schiphol-Rijk, registered under number 33256392 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Durdu, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of UPC DTH S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 87.905 (the Company). The Company was incorporated on 7 June 2002 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* C-N°1282 of 4 September 2002. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 21 October 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, *prenamed*, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* C-N°2269 of 19 November 2009.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 100,541 (one hundred thousand five hundred and forty-one) preferred shares and all the 368 (three hundred and sixty-eight) ordinary shares in the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Elimination of the nominal value of the shares of the Company.

(3) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 375,421,562 (three hundred and seventy-five million four hundred and twenty-one thousand five hundred and sixty-two Euros) in order to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 377,944,287 (three hundred and seventy-seven million nine hundred and forty-four thousand two hundred and eighty-seven Euros), by way of the issuance of 2 (two) new ordinary shares of the Company without nominal value.

(4) Subscription to, and payment in full of the share capital increase specified under item (3) above.

(5) Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 349,526,271 (three hundred and forty-nine million five hundred and twenty-six thousand two hundred and seventy-one Euros) in order to bring the share capital of the Company to EUR 28,418,016 (twenty-eight million four hundred and eighteen thousand sixteen Euros) by way of the absorption of the Company's losses brought forward as at 31 December 2008, without cancellation of any share of the Company.

(6) Subsequent amendment of article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the elimination of the nominal value of the shares, the increase of the share capital and the reduction of the share capital specified above.

(7) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

(8) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to eliminate the nominal value of the shares in the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 375,421,562 (three hundred and seventy-five million four hundred and twenty-one thousand five hundred and sixty-two Euros) in order to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 377,944,287 (three hundred and seventy-seven million nine hundred and forty-four thousand two hundred and eighty-seven Euros), by way of the issuance of 2 (two) new ordinary shares of the Company without nominal value.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the 2 (two) newly issued ordinary shares of the Company without nominal value and fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of (i) all the preferred equity certificates of the Company held by the Sole Shareholder (the PECs) and (ii) a receivable in an amount of EUR 35,189,541.27 (thirty-five million one hundred and eighty-nine thousand five hundred and forty-one Euros and twenty-seven eurocents) held by the Sole Shareholder against the Company (the Receivable).

The aggregate value of the PECs and the Receivable of EUR 375,421,562 (three hundred and seventy-five million four hundred and twenty-one thousand five hundred and sixty-two Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The ownership and valuation the PECs and the Receivable are supported by a balance sheet of the Company (the Balance Sheet) and a certificate issued by the management of the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the PECs and the Receivable is at least equal to EUR 375,421,562 (three hundred and seventy-five million four hundred and twenty-one thousand five hundred and sixty-two Euros).

Copies of the Balance Sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of EUR 349,526,271 (three hundred and forty-nine million five hundred and twenty-six thousand two hundred and seventy-one Euros) in order to bring the share capital of the Company to EUR 28,418,016 (twenty-eight million four hundred and eighteen thousand sixteen Euros) by way of the absorption of the Company's losses brought forward as at 31 December 2008 amounting to EUR 349,526,271 (three hundred and forty-nine million five hundred and twenty-six thousand two hundred and seventy-one Euros), without cancellation of any share in the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above elimination of the nominal value of the shares, the increase of the share capital and the reduction of the share capital, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The nominal value of the Company's subscribed and paid share capital is fixed at EUR 28,418,016 (twenty-eight million four hundred and eighteen thousand sixteen Euros) represented by shares, consisting of the following:

(a) 100,541 (one hundred thousand five hundred and forty-one) preferred shares (designated hereby as the "Preferred Shares"), without nominal value; and

(b) 370 (three hundred and seventy) ordinary shares (designated hereby as the "Ordinary Shares"), without nominal value."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Binan Investments B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Boeingavenue 53, 1119PE Schiphol-Rijk, immatriculée sous le numéro 33256392 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Durdu, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de UPC DTH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 87.905 (la Société). La Société a été constituée le 7 juin 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1282 du 4 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 21 octobre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, mentionné ci-dessus, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2269 du 19 novembre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 100.541 (cent mille cinq cent quarante et une) parts sociales privilégiées et toutes les 368 (trois cent soixante-huit) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

(3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 375.421.562 EUR (trois cent soixante-quinze millions quatre cent vingt-et-un mille cinq cent soixante-deux euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel à 377.944.287 EUR (trois cent soixante-dix-sept millions neuf cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept euros), par le biais de l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale.

(4) Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital social mentionnée au point (3) ci-dessus.

(5) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 349.526.271 EUR (trois cent quarante-neuf millions cinq cent vingt-six mille deux cent soixante-et-onze euros) de façon à porter le capital social de la Société à 28.418.016 EUR (vingt-huit millions quatre cent dix-huit mille seize euros), par voie d'absorption des pertes reportées de la Société au 31 décembre 2008, sans annulation de parts sociales de la Société.

(6) Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter la suppression de la valeur nominale des parts sociales, l'augmentation de capital et la réduction de capital mentionnées ci-dessus.

(7) Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

(8) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 375.421.562 EUR (trois cent soixante-quinze millions quatre cent vingt-et-un mille cinq cent soixante-deux euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel à 377.944.287 EUR (trois cent soixante-dix-sept millions neuf cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingt-sept euros), par le biais de l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux 2 (deux) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en (i) tous les preferred equity certificates de la Société qu'il détient (les PECs) et (ii) une créance d'un montant de 35.189.541,27 EUR (trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante-et-un euros et vingt-sept centimes) qu'il détient envers la Société (la Créance).

La valeur totale des PECs et de la Créance de 375.421.562 EUR (trois cent soixante-quinze millions quatre cent vingt-et-un mille cinq cent soixante-deux euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société.

La propriété et la valeur des PECs et de la Créance apportés à la Société par l'Associé Unique sont certifiées par un bilan de la Société (le Bilan) et un certificat émis par les organes de gestion de la Société et de l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur des PECs et de la Créance est au moins égale à 375.421.562 EUR (trois cent soixante-quinze millions quatre cent vingt-et-un mille cinq cent soixante-deux euros).

Des copies du Bilan et du Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera joint au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 349.526.271 EUR (trois cent quarante-neuf millions cinq cent vingt-six mille deux cent soixante-et-onze euros) afin de porter le capital social de la Société à 28.418.016 EUR (vingt-huit millions quatre cent dix-huit mille seize euros) par voie d'absorption des pertes reportées de la Société au 31 décembre 2008 d'un montant de 349.526.271 EUR (trois cent quarante-neuf millions cinq cent vingt-six mille deux cent soixante-et-onze euros), sans annulation de parts sociales de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société afin de refléter la valeur nominale des parts sociales, l'augmentation de capital et la réduction de capital qui précèdent, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Capital. La valeur nominale du capital souscrit de la Société est fixée à la somme de 28.418.016 EUR (vingt-huit millions quatre cent dix-huit mille seize euros) représentée par des parts sociales comme suit:

(a) 100.541 (cent mille cinq cent quarante et une) parts sociales privilégiées (désignées ici comme "Parts Sociales Privilégiées") sans valeur nominale; et

(b) 370 (trois cent soixante-dix) parts sociales ordinaires (désignées ici comme "Parts Sociales Ordinaires") sans valeur nominale."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 7.000.-

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. DURDU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55255. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012452/216.

(100005731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.475.554,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.448.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Binan Investments B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Boeingavenue 53, 1119PE Schiphol-Rijk, registered under number 33256392 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Durdu, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of InvestCo Belgian Cable 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.448 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hespérange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 518 of 10 July 2001. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 4 March 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 948 of 17 April 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 69,868 (sixty-nine thousand eight hundred and sixty-eight) preferred shares and all the 338 (three hundred and thirty-eight) ordinary shares in the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of the convening notices.

(2) Elimination of the nominal value of the shares of the Company.

(3) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 266,938,894 (two hundred and sixty-six million nine hundred and thirty-eight thousand eight hundred and ninety-four Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 268,694,044 (two hundred and sixty-eight million six hundred and ninety-four thousand forty-four Euro), by way of the issuance of 2 (two) new ordinary shares of the Company without nominal value.

(4) Subscription to, and payment in full of the share capital increase specified under item (3) above.

(5) Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 250,218,490 (two hundred and fifty million two hundred and eighteen thousand four hundred and ninety Euro) in order to bring the share capital of the Company to EUR 18,475,554 (eighteen million four hundred and seventy-five thousand five hundred and fifty-four Euro) by way of the absorption of the Company's losses brought forward as at 31 December 2008, without cancellation of any share of the Company.

(6) Subsequent amendment of article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the elimination of the nominal value of the shares, the increase of the share capital and the reduction of the share capital specified above.

(7) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

(8) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to eliminate the nominal value of the shares in the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 266,938,894 (two hundred and sixty-six million nine hundred and thirty-eight thousand eight hundred and ninety-four Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount to EUR 268,694,044 (two hundred and sixty-eight million six hundred and ninety-four thousand forty-four Euro), by way of the issuance of 2 (two) new ordinary shares of the Company without nominal value.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the 2 (two) newly issued ordinary shares of the Company without nominal value and fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of (i) all the preferred equity certificates of the Company held by the Sole Shareholder (the PECs) and (ii) receivables in an amount of EUR 31,655,245.94 (thirty-one million six hundred and fifty-five thousand two hundred and forty-five Euro and ninety-four eurocents) held by the Sole Shareholder against the Company (the Receivables).

The aggregate value of the PECs and the Receivables of EUR 266,938,894 (two hundred and sixty-six million nine hundred and thirty-eight thousand eight hundred and ninety-four Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The ownership and valuation the PECs and the Receivables are supported by a balance sheet of the Company (the Balance Sheet) and a certificate issued by the management of the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the PECs and the Receivables is at least equal to EUR 266,938,894 (two hundred and sixty-six million nine hundred and thirty-eight thousand eight hundred and ninety-four Euro).

Copies of the Balance Sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of EUR 250,218,490 (two hundred and fifty million two hundred and eighteen thousand four hundred and ninety Euro) in order to bring the share capital of the Company to EUR 18,475,554 (eighteen million four hundred and seventy-five thousand five hundred and fifty-four Euro) by way of the absorption of the Company's losses brought forward as at 31 December 2008 amounting to EUR 250,218,490 (two hundred and fifty million two hundred and eighteen thousand four hundred and ninety Euro), without cancellation of any share in the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above elimination of the nominal value of the shares, the increase of the share capital and the reduction of the share capital, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The nominal value of the Company's subscribed and paid share capital is fixed at EUR 18,475,554 (eighteen million four hundred and seventy-five thousand five hundred and fifty-four Euro) represented by shares, consisting of the following:

(a) 69,868 (sixty-nine thousand eight hundred and sixty-eight) preferred shares (designated hereby as the "Preferred Shares"), without nominal value; and

(b) 340 (three hundred and forty) ordinary shares (designated hereby as the "Ordinary Shares"), without nominal value."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Binan Investments B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Boeingavenue 53, 1119PE Schiphol-Rijk, immatriculée sous le numéro 33256392 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Durdu, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de InvestCo Belgian Cable 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 79.448 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 200 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 518 du 10 juillet 2001. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 4 mars 2008 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 948 du 17 avril 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 69.868 (soixante-neuf mille huit cent soixante-huit) parts sociales privilégiées et toutes les 338 (trois cent trente-huit) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

(3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 266.938.894 EUR (deux cent soixante-six millions neuf cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel à 268.694.044 EUR (deux cent soixante-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quarante-quatre euros), par le biais de l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale.

(4) Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital social mentionnée au point (3) ci-dessus.

(5) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 250.218.490 EUR (deux cent cinquante millions deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) de façon à porter le capital social de la Société à 18.475.554 EUR (dix-huit millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-quatre euros), par voie d'absorption des pertes reportées de la Société au 31 décembre 2008, sans annulation de parts sociales de la Société.

(6) Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter la suppression de la valeur nominale des parts sociales, l'augmentation de capital et la réduction de capital mentionnées ci-dessus.

(7) Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

(8) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 266.938.894 EUR (deux cent soixante-six millions neuf cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel à 268.694.044 EUR (deux cent soixante-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quarante-quatre euros), par le biais de l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux 2 (deux) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société sans valeur nominale et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en (i) tous les preferred equity certificates de la Société qu'il détient (les PECs) et (ii) des créances d'un montant de 31.655.245,94 EUR (trente et un millions six cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-quatorze centimes) qu'il détient envers la Société (les Créances).

La valeur totale des PECs et des Créances de 266.938.894 EUR (deux cent soixante-six millions neuf cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société.

La propriété et la valeur des PECs et des Créances apportées à la Société par l'Associé Unique sont certifiées par un bilan de la Société (le Bilan) et un certificat émis par les organes de gestion de la Société et de l'Associé Unique (le Certificat) confirmant entre autres que la valeur des PECs et des Créances est au moins égale à 266.938.894 EUR (deux cent soixante-six millions neuf cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros).

Des copies du Bilan et du Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant restera joint au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 250.218.490 EUR (deux cent cinquante millions deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) afin de porter

le capital social de la Société à 18.475.554 EUR (dix-huit millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-quatre euros) par voie d'absorption des pertes reportées de la Société au 31 décembre 2008 d'un montant de 250.218.490 EUR (deux cent cinquante millions deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix euros), sans annulation de parts sociales de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société afin de refléter la valeur nominale des parts sociales, l'augmentation de capital et la réduction de capital qui précèdent, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital.** La valeur nominale du capital souscrit de la Société est fixé à la somme de 18.475.554 EUR (dix-huit millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-quatre euros) représentée par des parts sociales comme suit:

(a) 69.868 (soixante-neuf mille huit cent soixante-huit) parts sociales privilégiées (désignées ici comme "Parts Sociales Privilégiées") sans valeur nominale; et

(b) 340 (trois cent quarante) parts sociales ordinaires (désignées ici comme "Parts Sociales Ordinaires") sans valeur nominale."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. DURDU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55256. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010012453/216.

(100005741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Aluglobe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 67.022.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre à neuf heures.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALUGLOBE INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 67.022, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 août 2001.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoys, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Diminution du capital social d'un montant de 2.080.997,48 EUR (deux millions quatre vingt mille neuf cent quatre vingt dix sept euros et quarante huit cents) pour l'amener de son montant actuel de 2.180.997,48 EUR (deux millions cent quatre vingt mille neuf cent quatre vingt dix sept euros et quarante huit cents) à 100.000,- EUR (cent mille euros) par remboursement aux actionnaires.

2. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter la résolution qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 2.080.997,48 EUR (deux millions quatre vingt mille neuf cent quatre vingt dix sept euros et quarante huit cents) pour l'amener de son montant actuel de 2.180.997,48 EUR (deux millions cent quatre vingt mille neuf cent quatre vingt dix sept euros et quarante huit cents) à 100.000,- EUR (cent mille euros).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à 100.000,- EUR (cent mille euros) divisé en 422.300 (quatre cent vingt-deux mille trois cents) actions sans désignation de valeur."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55518. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010012094/60.

(100005348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

King's Cross Mezz Invest, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 129.080.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands, (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms Catherine BEERENS, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam on December 29, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "King's Cross Mezz Invest", a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.080 incorporated by a notarial on 12 July 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1636 on 3 August 2007 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have been amended on 10 November 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2511 on 24 December 2009

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The shareholder RESOLVES to appoint Mourant Luxembourg S.A. with registered address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.409 as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING", une fondation régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays Bas, (l'"Associé Unique");

ici représentée par Madame Catherine BEERENS, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 29 décembre 2009.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "King's Cross Mezz Invest.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.080 constituée

suivant un acte notarié en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1636 du 3 août 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés le 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2511 du 24 décembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Mourant Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, , enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.409.

Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Beerens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. LAC/2010/529. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012574/102.

(100005495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

**BDO Tax & Accounting, Société Anonyme,
(anc. BDO Compagnie Fiduciaire).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.571.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 147.571, constituée par acte du ministère du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1577 du 17 août 2009, approuvant la scission de la société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, elle-même sous forme d'une société civile suivant acte sous seing privé en date du 8 février 1979, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 116 du 25 mai 1979 et ayant pris la forme d'une société à responsabilité limitée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden,

notaire de résidence Luxembourg, en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 814 du 3 novembre 1999. Avant sa scission, ses statuts avaient été modifiés une dernière fois suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence Luxembourg, en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 778 du 23 mai 2002, contenant sa transformation en société anonyme.

Bureau

L'Assemblée est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Monsieur John SEIL, réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Sont actuellement émises 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées, qui représentent l'intégralité du capital social fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

La désignation des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence, signé par son mandataire, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à l'Assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en "BDO Tax & Accounting" avec effet au 1^{er} janvier 2010.
2. Modification du premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination "BDO Tax & Accounting".

II.- Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'Assemblée.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par les actionnaires présents ou représentés qui se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Il peut dès lors être fait abstraction des convocations d'usage et l'Assemblée se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "BDO Tax & Accounting" avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination "BDO Tax & Accounting"."

Conformément à la première résolution, cette modification prendra effet le premier janvier 2010 à zéro heure.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: J. Seil, P. Van Hees, L. Hansen, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012097/72.

(100004725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Weerts Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 112.558.

L'an deux mille dix, le six janvier.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "WEERTS MANAGEMENT S.à r.l.", dont le siège social est établi Hauptstrooss, 1 à L - 9753 Heinerscheid, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112558, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, le 6 mars 2006 sous le numéro 476 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C le 24 octobre 2008 sous le numéro 2607.

La séance est ouverte à 14 h 45, sous la présidence de Monsieur Roland JOST, Administrateur de sociétés, demeurant Route de Malmedy, n° 12 à B - 4970 STAVELOT.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur de séance Madame Michèle SENSI-BERGAMI,, Clerc de Notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.00EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est établi comme suit:

1. Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2345 du 2 décembre 2009, contenant absorption par la société anonyme de droit luxembourgeois "JOST LOGISTICS LUXEMBOURG", en abrégé "J.L.L."

2. Prise d'effet de la fusion - Transfert, par la société de tous ses actifs, avoirs et engagements à la société absorbante, "JOST LOGISTICS LUXEMBOURG", en abrégé "J.L.L."

3. Décharge à accorder aux différents organes de la société absorbée.

4. Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

5. Divers.

Que la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans ses dispositions relatives aux fusions par absorption et plus particulièrement les articles 261 et suivants ont été respectés, à savoir:

a) Publication, en date du 2 décembre 2009 du projet de fusion établi sous seing privé en date du 19 novembre 2009, soit au minimum un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur l'opération de fusion.

b) Dépôt, en date du 2 décembre 2009, au siège social des sociétés concernées par l'opération, des documents prescrits par l'article 267 de la Loi sur les sociétés commerciales, soit un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur l'opération.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents endéans le délai prévu par la Loi a été établie par le Conseil d'Administration et restera annexée au présent procès-verbal.

Une attestation établie par le Conseil d'Administration de la société à responsabilité limitée "WEERTS MANAGEMENT S.à.r.l.", certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexé au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté sur le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver sans réserve et à l'unanimité des voix le projet de fusion entre la société absorbée "WEERTS MANAGEMENT S.à.r.l." d'une part et, de seconde part, la société absorbante "JOST LOGISTICS LUXEMBOURG", en abrégé "J.L.L.", tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2345, sous la référence 2009148146/147, en date du 2 décembre 2009, et de le ratifier intégralement. Conformément à l'article 266 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un rapport de la part d'un expert indépendant, Monsieur Pierre ALCOVER, Réviseur d'entreprise, dont l'adresse professionnelle est sise Rue des Tondeurs, 11 à L-9750 WILTZ.

Seconde résolution

L'Assemblée décide expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les deux sociétés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité des voix, de donner décharge pleine et entière aux gérants de la société absorbée pour l'exercice de leur mandat respectif.

Quatrième résolution

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Par conséquent, l'Assemblée générale décide que la société absorbée, la société à responsabilité limitée "WEERTS MANAGEMENT S.à.r.l.", est dissoute sans liquidation et que tous ses actifs et passifs sont transférés à titre universel sans exception ni réserve à compter du 1^{er} janvier 2010, à la société absorbante, la société anonyme "JOST LOGISTICS LUXEMBOURG", en abrégé "J.L.L."

Constatations

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est, par conséquent, définitivement réalisée. L'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs seront conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la société en relation avec la fusion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Jost, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2010. Relation: EAC/2010/286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010012799/90.

(100006103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Euroklima, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 12.142.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of December.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "EUROKLIMA", a joint stock holding company under Luxembourg Law, having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, incorporated by deed of notary Lucien SCHUMAN, then residing in Luxembourg, on 12 July 1974, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 185 on 17 September 1974, modified by deed of said notary SCHUMAN, on 7 December 1983, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 35 on 8 February 1984, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 12.142.

The meeting was opened with Mr Ivo GEORGIEV KAMENOV, director, residing professionally in Sofia (Bulgaria), in the chair,

who appointed as secretary Miss Cécile DIVERCHY, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Charles EMOND, tax advisor, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the duration of the company, to an undetermined period of time.
2. Change of the corporate status of the company to a limited liability holding company.
3. Full restatement of the Company's articles of association.
4. Resignation of the statutory auditor of the company, "GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.", and discharge for its mandate.
5. Resignation of Mr Jean-Michel HAMELLE, Mr Ivo GEORGIEV KAMENOV and Mr Marin VELIKOV MITEV from their mandates of directors and discharge for their mandates.
6. Nomination of Mr Ivo GEORGIEV KAMENOV and Mr Marin VELIKOV MITEV as managers of the company.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the duration of the company to an undetermined period of time.

Second resolution:

The general meeting decides to change the corporate status of the company from a "société anonyme holding" to a limited liability holding company.

Third resolution:

As consequence of the foregoing, the shareholders resolved to fully restate the Articles of Association, which will from now on have the following wording:

" **Art. 1.** There is hereby formed a limited liability holding company that shall be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and Articles of Association.

Art. 2. The object of the Company shall be to take participations in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies as well as any other kind of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the disposal by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, the management, control and the turning into account of these participations. It may also acquire and turn to account any trademark as well as any patents and other rights deriving from those patents or such as to complement them, take part in the incorporation, development, transformation and control of any company, remaining however within the limits of the Law of 31 of July 1929 on holding companies.

Art. 3. The title of the Company shall be "EUROKLIMA", société à responsabilité limitée holding.

Art. 4. The registered offices of the Company shall be established in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Art. 5. The Company shall be constituted for an undetermined period of time.

It shall come into being on the date of its constitution.

Art. 6. The corporate capital is set at thirty thousand nine hundred eighty-six euro seventy cents (EUR 30,986.70), represented by one hundred (100) shares without a nominal par value.

The one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Ivo GEORGIEV KAMENOV, residing professionally in BG-1000 Sofia, 2, Stefan Karadja Street, fifty shares	50
2.- Mr Marin VELIKOV MITEV, residing professionally in BG-1000 Sofia, 2, Stefan Karadja Street, fifty shares	50
Total: one hundred shares	100

Art. 7. The shares in the Company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners in person by a deed of transfer before a public notary in Luxembourg.

Art. 8. The Company shall not be brought to an end by the death, declaration of legal incompetence, bankruptcy or insolvency of any one of its partners.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not have seals placed on the Company's property or documents for any reason whatsoever.

Art. 10. The Company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners; they shall be appointed and may be revoked at any time by a general meeting of partners.

The document attesting the appointment of such manager(s) shall lay down the extent of their powers and the duration of their term of office.

Unless the general meeting of partners disposes otherwise, the manager(s) shall, in respect of third parties, have the widest possible powers in order to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out any act necessary to or of use in the achievement of the Company's object.

Art. 11. Each partner may take part in the collective decisions, whatever the number of shares each holds. Each partner has a number of votes equal to the number of partner shares owned, and may be validly represented at meetings of partners by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not, by reason of their function, incur any personal obligation in respect of undertakings properly made by them in the name of the Company.

Art. 13. The Company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 14. On the thirty-first day of December each year, the accounts shall be closed and the manager(s) shall draw up an inventory indicating the Company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after the deduction of company charges, amortisations and such decreases in value as the partners may feel necessary or useful, shall constitute the Company's net profits.

The balance remaining after allocation to the statutory reserve shall be at the disposal of the general meeting of partners to use as it chooses.

Art. 17. When the Company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For anything not provided for in the present memorandum and Articles of Association, the partners shall refer to the statutory provisions and be bound thereby."

Fourth resolution:

The general meeting decides to grant full discharge to the statutory auditor "GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.", resigning, for the execution of its mandate up to this day.

Fifth resolution:

The general meeting decides to accept the resignations of:

- Mr Jean-Michel HAMELLE, chartered accountant, residing professionally in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

- Mr Ivo GEORGIEV KAMENOV, director, residing professionally in BG-1000 Sofia, 2, Stefan Karadja Street,

- Mr Marin VELIKOV MITEV, director, residing professionally in BG-1000 Sofia, 2, Stefan Karadja Street,

from their mandates as directors of the company and decides to grant them full discharge for the execution of their mandates up to this day.

Sixth resolution:

The general meeting decides to appoint as managers of the company for an unlimited period:

- Mr Ivo GEORGIEV KAMENOV, previously named,
- Mr Marin VELIKOV MITEV, previously named.

The company is validly committed, in all circumstances, by the joint signatures of the managers.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EUROKLIMA", avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 185 du 17 septembre 1974, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire SCHUMAN, en date du 7 décembre 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 35 du 8 février 1984, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 12.142.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ivo GEORGIEV KAMENOV, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Sofia (Bulgarie),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cécile DIVERCHY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la durée de la Société, en une durée indéterminée.
2. Transformation de la Société en une société à responsabilité limitée holding.
3. Refonte complète des statuts.

4. Démission de la société anonyme "GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A." de ses fonctions de commissaire de la Société et décharge à lui donner pour l'exercice de ses fonctions.

5. Démissions de Monsieur Jean-Michel HAMELLE, de Monsieur Ivo GEORGIEV KAMENOV et de Monsieur Marin VELIKOV MITEV de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et décharge à leur donner pour l'exercice de leurs fonctions.

6. Nomination de Monsieur Ivo GEORGIEV KAMENOV et de Monsieur Marin VELIKOV MITEV en qualité de gérants de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la Société en une durée indéterminée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale de transformer la Société en une société à responsabilité limitée holding.

Troisième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée holding, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi l'aliénation par vente, échange ou toute manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "EUROKLIMA", société à responsabilité limitée holding.

Art. 4. La durée de la Société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-dix cents (EUR 30.986,70), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Ivo GEORGIEV KAMENOV, demeurant professionnellement à BG-1000 Sofia, 2, Stefan Karadja Street, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Marin VELIKOV MITEV, demeurant professionnellement à BG-1000 Sofia, 2, Stefan Karadja Street, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés présents en personne, par le biais d'un acte de transfert effectué par-devant notaire.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société anonyme "GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A." de ses fonctions de commissaire de la Société et de lui donner décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,
 - Monsieur Ivo GEORGIEV KAMENOV, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à BG-1000 Sofia, 2, Stefan Karadja Street,
 - Monsieur Marin VELIKOV MITEV, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à BG-1000 Sofia, 2, Stefan Karadja Street,
- de leurs fonctions d'administrateurs de la Société, et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ivo GEORGIEV KAMENOV, prénommé,
- Monsieur Marin VELIKOV MITEV, prénommé.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: I. Georgiev Kamenov, C. Diverchy, C. Emond, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 53387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012098/251.

(100004993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.165.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mars 2009

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012607/14.

(100005963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.